

Réunion du 23 Mai 2020

Le 15 mai 2020, convoqué le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Mailloc, pour le samedi 23 mai 2020 à 10h00.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Installation du Conseil Municipal.
- Élection du Maire.
- Fixation du nombre des adjoints.
- Élection des adjoints.

Le 23 mai 2020 à 10h00, le Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN DE MAILLOC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de scrutin du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L121-10 et L122-5 du Code des Communes. Conformément à la loi du 5 avril 1884, la séance a été à huis clos en raisons des mesures sanitaires liées au COVID-19..

Etaient présents : M. BARON-LEROY Jacky, Mme BEHIER-SUEUR Lydia, M. ECOLASSE Thierry, Mme DURAND Justine, Mme FARRIS Emilie, M. FLEURET Florian, M. GROULT Pascal, M. LEGRAND Jérémy, Mme LOIR Fanny, M. LORIOT Christophe, Mme MALFILATRE Marine, Mme MARIE Sabine, M ROGER Jean-Pierre, M. ROME Guillaume, M. VILLAIN Julien.

Excusé : M BONHOMME Valentin a donné pouvoir à M ROGER Jean-Pierre

Désignation d'un secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a désigné M FLEURET Florian comme secrétaire de séance.

Désignation de deux assesseurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné MMES FARRIS Emilie et MARIE Sabine comme assesseurs.

Installation du Conseil Municipal

Monsieur BARON-LEROY Jacky ouvre la séance, procède à l'appel nominal des conseillers et donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 15 mars 2020 et déclare installer Mme LOIR Fanny (225 voix), Madame DURAND Justine (224 voix), Monsieur LEGRAND Jérémy (224 voix), Monsieur GROULT Pascal (223 voix), Monsieur ECOLASSE Thierry (223 voix), Monsieur ROME Guillaume (223 voix), Monsieur LORIOT Christophe (223 voix), Monsieur BONHOMME Valentin (222 voix), Madame MALFILATRE Marine (221 voix), Madame BEHIER-SUEUR Lydia (221 voix), Monsieur VILLAIN Julien (220 voix), Monsieur FLEURET Florian (220 voix), Monsieur ROGER Jean-Pierre (220 voix), Madame FARRIS Emilie (217 voix), Madame MARIE Sabine (215 voix), dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur ROGER Jean-Pierre, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris la présidence.

Élection du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L122-4, L122-5 et L122-8 du Code des Communes, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L122-4 du Code des Communes. Monsieur ECOLASSE Thierry a déclaré être candidat.

Fixation du nombre des adjoints

Considérant l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que le Conseil Municipal détermine librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer à 4 le nombre des Adjoints au Maire.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23H00, le Registre signé après lecture.